



Saison 2025/2026

Commission des Règlements Procès-verbal n°08

| | |
|---------------------------|--|
| Réunion électronique du : | Mardi 07 avril 2026 |
| Présidence : | M. Nicolas THABARD |
| Présents : | MME Sylvie SCHOUWEY MM. Denis JACQUES - Mickaël LUCAS - Michel MONIOTTE – David PARIS et Robert PRICAZ. |

FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 23743783

Départemental 4 – Poule C – La Ferté/Souvans 2 - Molay 2 du 29 mars 2026.

- ✓ Forfait simple de l'équipe de Molay 2.
Amende : 55€ à Molay.

Dossier n° 23762633

Départemental 4 – Poule C – Molay 2 – Angillon 1 du 4 avril 2026.

- ✓ Forfait simple de l'équipe de Molay 2. (2^{ème} forfait)
Amende : 55€ à Molay.

Dossier n° 23743798

Départemental 2F – Poule B – Crotenay Combe d'Ain 1 - Perle du Jura 2 du 29 mars 2026.

- ✓ Forfait simple de l'équipe de Perle du Jura 2. (2^{ème} forfait)
Amende : 55€ à Perle du Jura.

FORFAITS GÉNÉRAUX

Compte tenu du règlement Autour de la rencontre, article 10.1.2, un forfait général est prononcé :

Championnat en deux (2) phases

- *Au DEUXIEME FORFAIT prononcé par la commission compétente, pour les compétitions seniors masculins et féminins,*
- *Au TROISIEME FORFAIT prononcé par la commission compétente, pour les compétitions jeunes masculins et féminins,*
- *Ou si un forfait se produit à l'occasion de l'un des deux (2) derniers matches de la phase.*

Si le forfait général intervient :

- *Avant les 2 dernières journées, tous les points acquis contre cette équipe sont annulés et ;*
- *Au cours des 2 dernières journées, les points acquis contre cette équipe sont maintenus et, pour les rencontres restantes à jouer, il y a gain automatique du match par 3-0 pour l'équipe adverse*
- *Au cours de la phase automne et que l'équipe veut poursuivre en phase printemps, il y aura lieu d'appliquer des nouveaux frais d'engagement*

Dossier n° 23763186

Départemental 4 – Poule C – Molay 2

- ✓ Forfait général de l'équipe de Molay 2 à la suite de 2 forfaits simples.
Amende : 100€ à Molay.

Dossier n° 23763189

Départemental 2F à 8 – Poule B – Perle du Jura 2

- ✓ Forfait général de l'équipe de Perle du Jura 2 à la suite de 2 forfaits simples.
Amende : 100€ à Perle du Jura.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Nicolas THABARD, Président Cion Règlements